



INSTITUT
DES SCIENCES
ET TECHNIQUES
DE VALENCIENNES

Compte Rendu du Conseil
D'Administration
I.S.T.V.
Du 22 Octobre 1999

Membres présents

Collège A : Madame FOLLET, Messieurs BRUNEEL, LEPOUTRE, MASSY, PAIN

Collège B : Mademoiselle CALLENS, Madame HOPTON, Messieurs DUBOIS, GOUTIN, LEROY, MENART, VALEIN

Collège AITOSS : Mme CHARLES, Messieurs DUBOC et GARCON

Collège Etudiants : Mademoiselle BRICOUT, MILLUY, Messieurs DESCHAMPS, GOLLIOT, LIDOVE, HEDOUX, GRONDEL

Collège des Personnalités Extérieures : Madame LANCELLE, Monsieur MORIN

Membres de droit : Mademoiselle BUATOIS, CALLENS, Mesdames CAUDER, DERVIAUX, ETHUIN, MERVIEL, Messieurs ANDONOV, ASSAAD, BENAMEUR, CALLAND, COUDOUX, COURTOIS, DELAPORTE, DEWALLY, GOICHOT, HANAFI, POMMERAY, SEMET, THOMIN, TRENTESAUX, REVAUX, RIERA

Membres excusés

Mademoiselle LERICHE, Monsieur CAPLAIN

Pouvoirs

M. KOLSKI	à	M. LEPOUTRE
M. LOUAGE	à	M. MORIN
M. VANESSE	à	M. MORIN

Les décisions

- Approbation du compte rendu du CA du 21 Octobre 99 à l'unanimité.
- Approbation du DU MOTRIS à la majorité absolue moins une abstention.
- Approbation du Département *DREAM* à l'unanimité.
- Approbation de la liste des responsables pédagogiques à l'unanimité.
- Approbation de la liste des présidents de jury à l'unanimité.
- Approbation des modalités d'examen à l'unanimité.
- Approbation du règlement intérieur du Département *DREAM* à l'unanimité.

La séance est ouverte vers 15 heures, Monsieur LEVEL souhaite la bienvenue à tous les participants et passe à la présentation de l'ordre du jour.



1 - Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 21 Octobre 1999

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Présentation du nouveau Département Audiovisuel : le DREAM

Mme Merviel présente le département DREAM : *Développement, Recherche, Enseignement en Audiovisuel et Multimédia*.

Cette évolution est proposée pour répondre à un besoin croissant de lisibilité de la filière actuellement connue sous le vocable «Audiovisuel Valenciennes». le projet DREAM présente une cohérence totale tant au niveau du contenu (Développement, Recherche, Enseignement en Audiovisuel et Multimédia), qu'au niveau des appellations (généralisation des suffixes IS (Images-Son). DREAM doit devenir le vecteur de communication de la filière Audiovisuelle de l'ISTV.

Madame Merviel expose ensuite la nouvelle mouture du DU MOTRIS ayant déjà fait l'objet d'un vote au CA de l'ISTV du 17 juin 1999. Il s'agit ici de faire suite à la remarque du CEVU du 24 juin 1999 qui avait souhaité des précisions supplémentaires après première lecture. Sylvie Merviel et Pascal Level rappellent que l'objectif du DU MOTRIS est de permettre à des étudiants, dont les talents ont été préalablement décelés, de réaliser une œuvre dans des conditions professionnelles. Ces travaux devront représenter l'ISTV, DREAM et leurs auteurs dans des concours adaptés.

Afin d'illustrer ces propos, Madame Merviel propose de visionner quelques travaux réalisés par les étudiants.

Après la projection, Monsieur Level suscite les réactions des membres du Conseil.

- Monsieur Valein craint que ce diplôme ait des implications avec d'autres, existants déjà à l'Université, le DU présentant une orientation artistique.
- Monsieur Level précise que ce DU n'est pas réservé de droit à des étudiants de MST ISIS, et que des propositions concrètes de travail en commun avec d'autres Instituts ont été effectuées.
- S'engage ensuite une discussion entre Monsieur Morin et Monsieur Massy qui rejette l'idée d'un assujettissement à la langue anglaise au travers de l'appellation DREAM. Après échange d'idées Monsieur Level passe au vote.

**Le DU MOTRIS est voté à la majorité absolue moins une abstention.
Le DREAM est adopté à l'unanimité.**

3 - Proposition des Responsables Pédagogiques et des Présidents de Jury

A cette occasion, Monsieur Level rappelle qu'il convient d'être de plus en plus rigoureux dans notre gestion des heures complémentaires. Pour cela, il a mis à la disposition des responsables pédagogiques (RP) un logiciel avec des spécificités permettant de renforcer leur responsabilité.

- Monsieur Bruneel regrette la surcharge de travail administratif qui incombe de ce fait aux responsables pédagogiques.
- Madame Follet souhaiterait que le logiciel soit installé sur le PC du responsable pédagogique et non sur celui de la secrétaire.

Une fois cet échange d'informations terminé, Monsieur Level a renouvelé son souhait de n'avoir qu'un responsable signataire par formation, ce qui n'empêche pas de travailler en équipe.

La liste des responsables pédagogiques est approuvée à l'unanimité

Monsieur Level indique aux membres du Conseil d'Administration le nom des présidents de jury pour cette année universitaire.

- Mr Goutin s'interroge sur le choix de F.Semet en MASS 1.
- Monsieur Kabila explique que les informaticiens ont souhaité avoir plus de responsabilité dans les filières où l'informatique intervient de manière importante et souligne que cette proposition est faite en accord avec Mme Caouder.

La liste des présidents de jury est adoptée à la majorité absolue moins deux abstentions.

4 – Modalités d'examen

Afin d'éviter la lecture fastidieuse de tous les comptes-rendus des Conseils de Certificat, Monsieur Level demande aux responsables pédagogiques d'indiquer les changements dans les modalités de contrôle des connaissances par rapport à l'an passé.

- Madame Derviaux explique qu'en ce qui concerne le DEUG MIAS 2, les étudiants ont revendiqué la possibilité de modifier les coefficients.
- Monsieur Level précise que le Conseil de Certificat n'est que consultatif et qu'il ne peut pas modifier les règlements. Ces derniers sont le résultat d'un travail commun lors de la mise en place de la réforme Bayrou.
- A ce sujet, Monsieur Assaad précise que l'IUP n'est pas concerné par ce décret Bayrou, mais que le principe de la capitalisation a tout de même été réalisé en IUP GEII.

Monsieur Level rappelle pour clôturer la discussion qu'il convient d'être de plus en plus vigilant sur le respect des règlements : les étudiants n'hésitant plus à faire des recours auprès des tribunaux pour vice de forme dans les procédures.

En ce qui concerne les autres changements, les étudiants de DEUG MASS 2 sont au nombre de 35 avec deux options au choix, 9 étudiants seulement ont demandé l'option informatique et économie, elle ne sera donc pas ouverte. Ces options permettraient une orientation soit vers la licence d'informatique, soit vers la licence de mathématiques. Cette décision ayant soulevé des problèmes, Monsieur Level propose de revenir à l'habilitation, c'est à dire, de faire la distinction entre les options au 2d semestre. Dans l'avenir, s'ouvrira un nouveau DEUG MASS, avec un débouché « filière MASS » complète.

Les modalités d'examen sont adoptées à l'unanimité.

5 – Règlement Intérieur du DREAM (CF Document)

Nous devons nous prononcer principalement sur le point n°5 du Règlement Intérieur permettant aux étudiants d'emprunter du matériel du département moyennant le versement d'une caution de 1 500 frs. Le texte prévoit qu'en cas de dégradations, de perte ou de vols, une facture soit établie à l'ordre de l'emprunteur, désigné comme responsable du matériel pendant l'emprunt et que son chèque de caution ne lui soit rendu qu'après règlement de la facture. Une commission est mise en place pour juger de l'opportunité du remplacement ou de la réparation du matériel en question.

Le règlement intérieur du DREAM est approuvé à l'unanimité.

6 – Questions diverses

Monsieur Level souhaite clôturer ce conseil en faisant un point sur le projet de formation continuée. L'ISTV répondra au 3^{ème} Appel d'Offre, dit « Concours Allègre », et précise que la présentation officielle du projet au ministère se fera en avril 2000.

Il informe également les membres du Conseil d'Administration de la mise en place du Forum des Langues, qui permettra aux personnes qui le souhaitent de participer à des débats en anglais, ou de suivre des films vidéo en VO.

Monsieur LEVEL remercie l'ensemble des Conseillers de leur attention et leur donne rendez-vous pour un prochain Conseil d'Administration consacré au budget de l'ISTV.

Le Directeur

UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES
INSTITUT DES
SCIENCES ET TECHNIQUES
P. LEVEL DIRECTION
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

